

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, que lors de la **séance du conseil municipal le 5 février 2024** devant se tenir à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 176, 1^{re} Rue Est à Amos, à compter de 19 h 30, le conseil municipal de la Ville d'Amos statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- 1) Dérogation mineure de Mme Karine Gauvreau concernant l'immeuble situé au 423, rue Figury à Amos, savoir le lot 2 977 000, cadastre du Québec, afin de régulariser l'implantation de la résidence en rangée sur la propriété, ce qui aura pour effet de fixer son pourcentage d'occupation du sol à 32,2 % au lieu de 30 %, tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-964;
- 2) Dérogation mineure de Me Alysson Bilodeau, au nom de M. Dany Corriveau, concernant l'immeuble situé au 222, rue Varenne à Amos, savoir le lot 2 978 900, cadastre du Québec, afin de régulariser l'implantation de la résidence, de l'abri d'auto ainsi que du patio sur la propriété, ce qui aura pour effet de fixer :
 - La marge de recul avant de la résidence unifamiliale isolée et de l'abri d'auto contigu à 5,8 mètres au lieu de 6,1 mètres;
 - La marge de recul latérale Est de ladite résidence à 0,7 mètre au lieu de 1,0 mètre;
 - La marge de recul latérale Est du patio à 0,7 mètre au lieu de 1,0 mètre;

Le tout tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-964.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil concernant ces demandes lors de la séance ordinaire du 5 février 2024. Dans l'éventualité où le conseil municipal accepte ces demandes de dérogations mineures, le tout sera dès lors considéré étant conforme à la réglementation municipale.

DONNÉ À AMOS CE 19 JANVIER 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 346 de la Loi sur les cités et villes)

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus fut publié sur le site Web de la Ville le 19 janvier 2024 et qu'une copie fut affichée le même jour au bureau de la Ville le même jour.

La greffière,

Claudyne Maurice

Signé le : _____